



# 2<sup>e</sup> édition de la COP de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Mercredi 11 décembre 2024**





**Table-ronde**  
**ADAPTATION AU CHANGEMENT**  
**CLIMATIQUE**

**Animée par Eric LIMONCINI, journaliste**





**Anne CLAUDIUS-PETIT**

**Conseillère régionale,**

**Présidente de la commission**


**transition énergétique, stratégie des**

**déchets, qualité de l'air, Présidente**

**de l'ARBE**



# Le plan de transformation écologique et énergétique régional, c'est :

- Une démarche **co-portée Etat et Région**
  - Un **plan de transformation** du territoire régional, outil opérationnel et dynamique comprenant 16 feuilles de route thématiques
  - **Une prise en compte des initiatives et démarches existantes**
- 

# L'ambition : un plan de transformation énergétique et écologique régional fixant des objectifs répondant aux 6 enjeux stratégiques prioritaires

1 Atténuation du changement climatique 

2 Adaptation au changement climatique 

3 Utilisation durable de l'eau et des ressources marines 

UN TERRITOIRE ADAPTE A UN RÉCHAUFFEMENT DE + 4 DEGRÉS A 2100 (TRAJECTOIRE DE RÉCHAUFFEMENT DE RÉFÉRENCE)

4 Economie circulaire 

5 Ecosystème sain 

6 Prévention de la pollution 

## L'enjeu de l'adaptation au changement climatique apparaît dans 9 feuilles de route thématiques

Bâtiments

Aménagement  
Urbanisme

Agriculture

Mieux se déplacer

Forêt

Mer

Biodiversité

Emplois et compétences

Eau et milieux  
aquatiques

## Contexte régional

---

- La démarche d'adaptation est **indissociable** des démarches d'atténuation
- Concrètement, il s'agit de **limiter les impacts du changement climatique** et les dommages associés sur la population, les activités socio-économiques et sur la nature
- Eviter la mal-adaptation et privilégier les stratégies « sans regret »
- Au niveau national, élaboration en cours sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique n°3 (PNACC 3)  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/20240123\\_La%20France%27adapte\\_Pre%CC%81sentation.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/20240123_La%20France%27adapte_Pre%CC%81sentation.pdf)

## Contexte régional

---

- La température de la région a déjà augmenté de **2,1 °C** par rapport à l'ère préindustrielle.
- Pour anticiper et s'adapter dès maintenant au climat futur, nécessiter à réaliser à plus d'actions résilientes et adaptées à ce futur climat

### **L'objectifs de la Cop régionale vise prioritairement :**

- À s'adapter pour faire face à un réchauffement de **plus de 4°C à 2100** correspondant à un réchauffement mondial de 3°C en application de la trajectoire nationale de référence (TRACC)



# Exemples d'actions structurantes identifiées

## Bâtiments

Renforcer le volet bâtiment des PCAET (résidentiel et tertiaire), y compris sur le volet adaptation au changement climatique, et sa transposition dans les PLUI

Amplifier les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique dans les logements existants et les bâtiments tertiaires

Développer un socle commun de critères d'évaluation des projets entre les financeurs, en lien avec l'adaptation au changement climatique, la sobriété, la décarbonation, l'analyse du cycle de vie des bâtiments, ...

## Aménagement et Urbanisme

### **Adapter la ville au changement climatique et à la transition écologique :**

Prendre en compte l'adaptation au changement climatique, la mobilité durable, (...) dans les projets d'aménagement ou de bâtiment :

Lutter contre les îlots de chaleur urbaine par des outils d'accompagnements adaptés

Systematiser les démarches de densification urbaine par une réflexion sur l'amélioration du cadre de vie, notamment par la présence de l'eau et de la nature en ville

Renaturer / désimpermeabiliser les sites urbanisés (méthodologie, financement, etc.)

## Agriculture

Structurer des filières adaptées au changement climatique

Mettre en œuvre la transition des exploitations vers des systèmes de production compétitifs générant des bénéfices environnementaux

# Exemples d'actions structurantes identifiées

## Mieux se déplacer

Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique

## Forêts

Contribuer au renouvellement forestier durable  
Assurer la prévention et la défense des forêts contre les incendies

## Eau et milieux aquatiques

Moderniser les réseaux et développer les pratiques sobres en eau avec les agriculteurs

## Mer

Accompagner l'adaptation des littoraux à l'évolution des risques côtiers

## Biodiversité

Renforcer la protection et la restauration des milieux et des espèces

## Emploi et compétences

Accélérer le développement des compétences au service de la transition écologique :  
Développer des modules de formations sur « les solutions d'adaptation au changement climatique basées sur la nature »



**Audrey MICHEL**

**Directrice de l'Agence  
Régionale de la Biodiversité  
et de l'Environnement**



# Une Agence Régionale pour accompagner les projets

#01

**Mission : sensibiliser, former et accompagner les porteurs de projets dans des actions de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau et de transition écologique**

**Dans ce cadre, elle accompagne le déploiement de projets d'aménagement et de restauration en faisant appel à des solutions fondées sur la nature :**

- Elle **conseille** les collectivités et aménageurs privés et publics
- Elle inspire à travers des **visites professionnelles** de 10 réalisations exemplaires avec un Biodiv'tour
- Elle outille en réalisant des **guides et vidéos pédagogiques** ou en mettant à disposition des outils de ses membres
- Elle fait se rencontrer les acteurs pour **partager les expériences et collaborer**

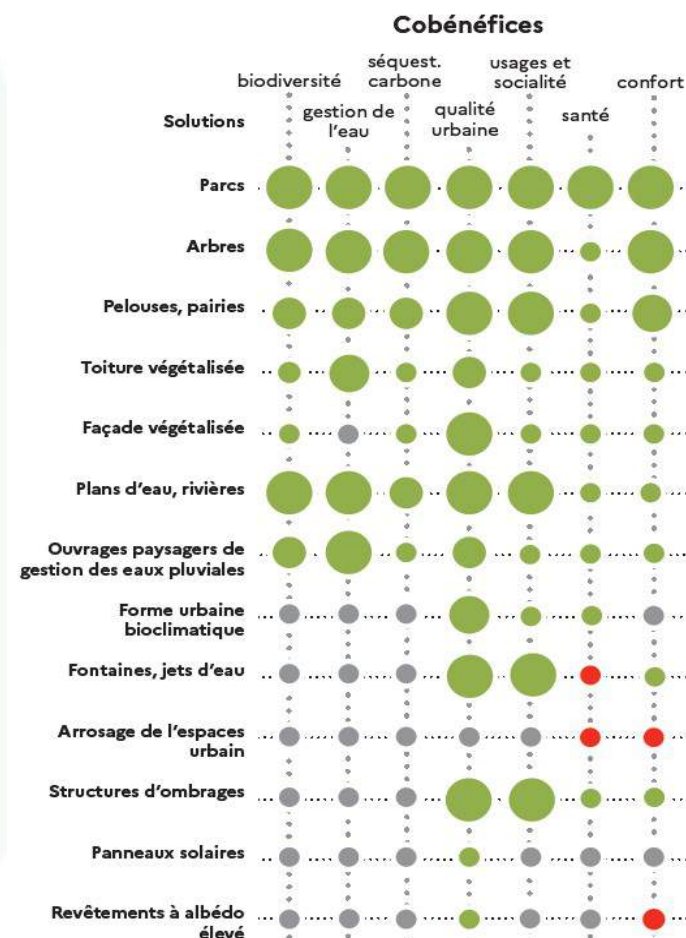


## Définition de l'UICN

"les actions visant à **protéger, gérer de manière durable et restaurer** des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement **les défis de société** de manière efficace et adaptative, tout en assurant le **bien-être humain** et en produisant des **bénéfices pour la biodiversité**".

Il existe une palette très large de solutions qui vont permettre :

- De rendre une ville plus vivable
- De limiter les risques liés à l'eau
- De limiter les risques naturels en montagne
- De préserver le littoral
- De rendre les forêts plus résistantes et résilientes



# Des exemples

#01

## Rendre la ville plus vivable

### Ecoquartier de Volonne (04)



Maintien des arbres et végétalisation avec des essences locales



Desimpermeabilisation de parking



Refuge LPO

### Une coulée verte et comestible à Avignon (84)



Végétalisation du tour des remparts avec des essences locales



cours d'école Oasis

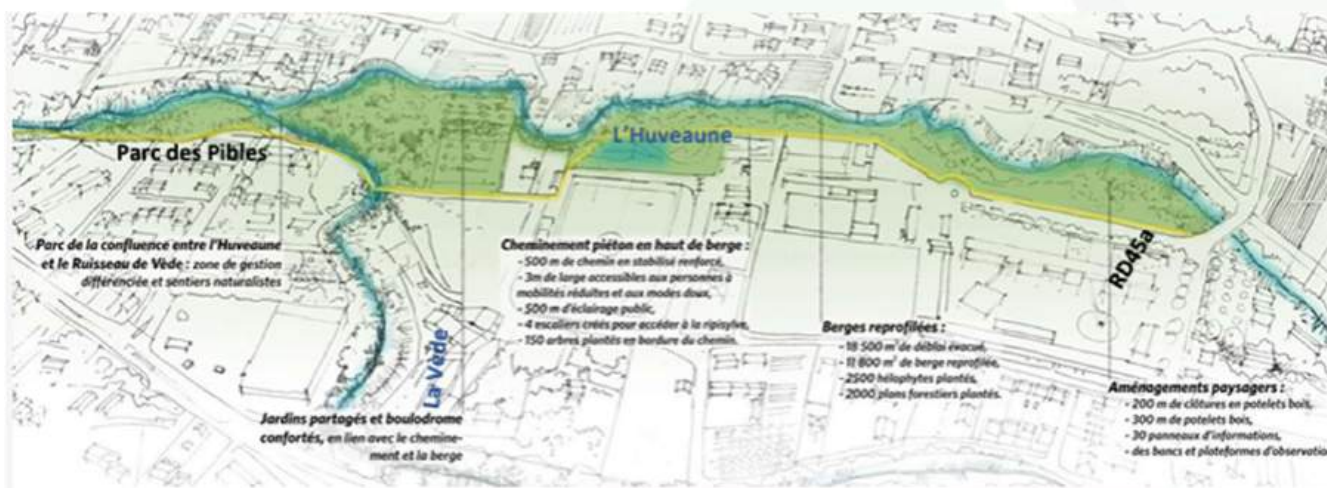
### Et de nombreux en région

- Transformation du boulevard Aubanel en voie verte à Miramas (13)
- La désimpermeabilisation des cours d'école dans le Luberon

Etc....

## Prévenir les risques liés à l'eau

### Renaturation de l'Huveaune et Parc Confluence à Auriol (13) avec le syndicat de l'Huveaune





**Séverine CACHOD  
et Stéphane REINIG**

**Association les Résilients**



---





## **Association les Résilients**

### **Vidéo :**

[Les Résilients célèbrent un an  
d'agroécologie...](#)





# ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Planification écologique pour un plan de transformation régional

11 décembre 2024

**Alain CAYMARIS. Maire de Trans-en-Provence.**

**8e Vice-Président Risques majeurs, Prévention des inondations et eaux pluviales, Milieux aquatiques**

# DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION



3

3<sup>ème</sup> EPCI du  
Var



23

communes



110 019

habitants



914

Km<sup>2</sup>



13

% d'espaces agricoles

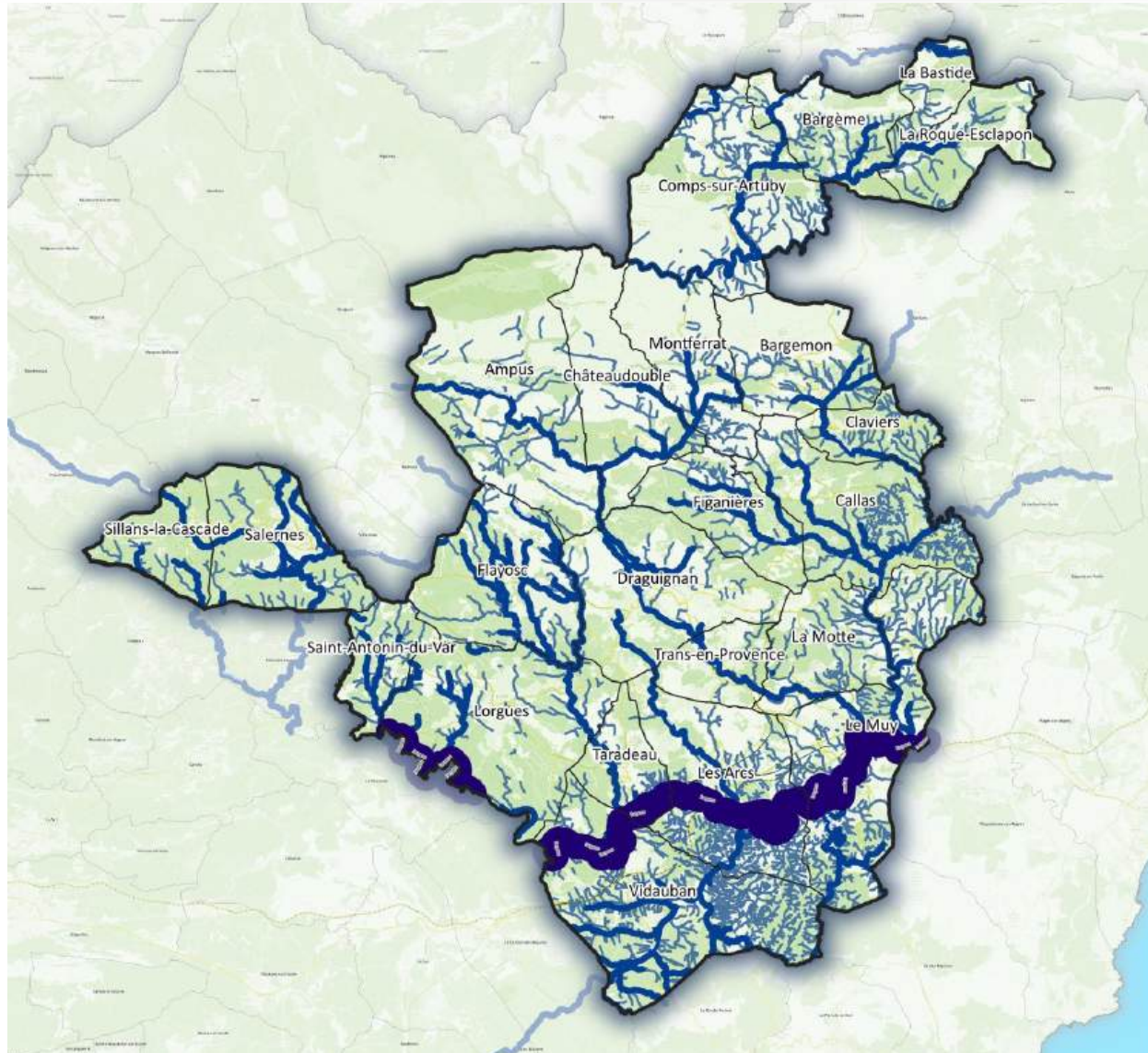


70

% d'espaces forestiers et  
naturels





# ET SURTOUT : UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE PRÉPONDÉRANT



**Un réseau  
hydrographique  
prépondérant**


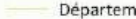
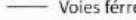
## Légende

Limites administratives




-  Communes DPVa
-  Communes Var

Communes DPVa hors ALABRI

Axes de communication

-  Autoroute
-  Départementales
-  Voies ferrées

Hydrographie

-  Argens
-  Cours d'eau DPVa
-  Hydrographie



# 2 ADAPTATIONS ABORDÉS POUR UNE THÉMATIQUE : L'EAU

## DRACÉNIÉ : EAU + +

### Adaptation face aux inondations

- 2010 comme déclencheur de consciences et fer de lance d'une nouvelle politique publique d'aménagement du territoire,
- Actions mises en place pour éviter la pénurie totale :
  - Mise en place l'ensemble des actions du PAPI afin de limiter le risque,
  - Mise en place de réduction de vulnérabilité avec ALABRI en Dracénie,
  - Élaboration d'un Schéma Directeur intercommunal de Gestion des Eaux de Pluie.

## DRACÉNIÉ : EAU - -

### Raréfaction de la ressource en eau

- Evolution des précipitations ces dernières années,
- Evolution entre les besoins et les ressources,
- Actions mis en place pour éviter la pénurie totale :
  - Collaboration entre collectivités, *entre pairs et auprès du SDIS 83 et de la DDTM,*
  - Communication et nouveau récit et anticipation,
  - Délivrance des autorisations des permis de construire.

# DRACÉNIE : EAU + + 15 juin 2010 : Inondations



# Des pertes humaines :

- 25 morts
- Traumatismes psychologiques post évènement



# Des dégâts matériels : Routes





# Des dégâts matériels : Voitures



# Des dégâts matériels : Réseaux



# DÉCOUVERTE DE LA NOTION DE RUISSELLEMENT



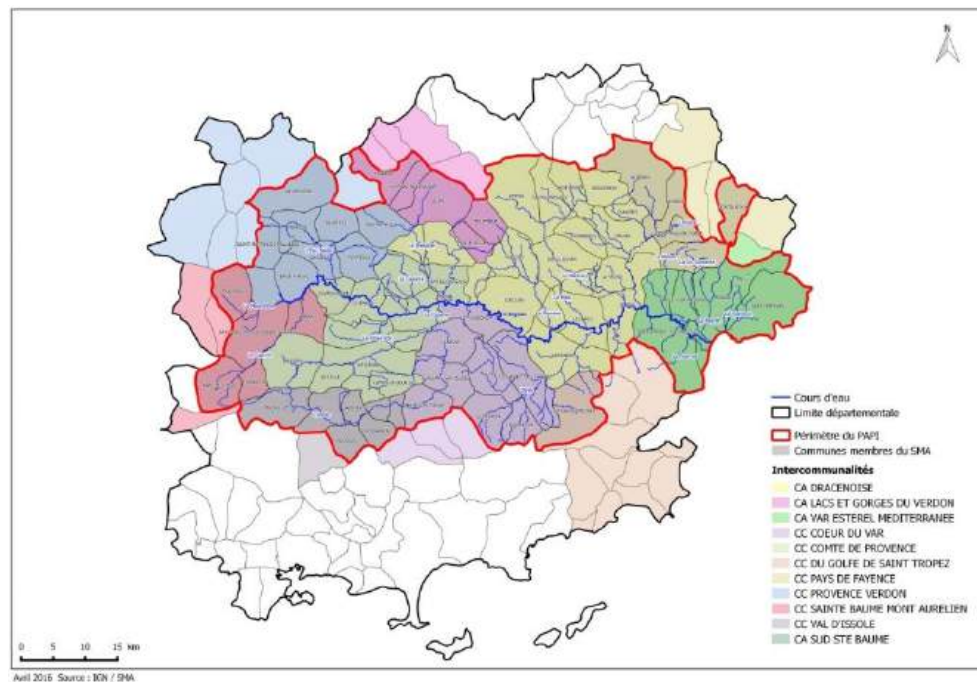
# **ACTIONS MISES EN PLACE**

# ELABORATION DU PAPI COMPLET DE L'ARGENS

- Le PAPI Complet de l'Argens couvre une superficie de 2 780 km<sup>2</sup> (soit **la moitié du département du Var**)
- Il comprend **75 communes** (74 communes du SMA + la commune de Saint-Raphaël) intégrées dans 8 intercommunalités.

Il comporte **63 actions classées en 7 axes** qui vont de :

- 1) l'amélioration de la connaissance de l'aléa à des travaux d'aménagement destinés
- 2) à l'augmentation de la capacité hydraulique de certains tronçons en aval du bassin
- 3) en passant par une meilleure maîtrise de l'urbanisation future en dehors des zones inondables et une diminution de la vulnérabilité des constructions exposées aux inondations.



Il représentant un volume financier de près de **96 millions d'euros hors taxes**.

# Aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence

## FOCUS SUR UNE ACTION PHARE DU PAPI POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE

- Augmenter la capacité du lit et réduire les obstacles à l'écoulement : aujourd'hui, 1er débordement dès  $50\text{m}^3/\text{s}$ , **demain aucun débordement jusqu'à  $180\text{m}^3/\text{s}$**  (crue d'occurrence 30 ans).
- **Ne pas aggraver la situation à l'aval.**
- Intégrer les dimensions écologiques et paysagères.

### Elargissement de la Nartuby



### Mesure compensatoire hydraulique



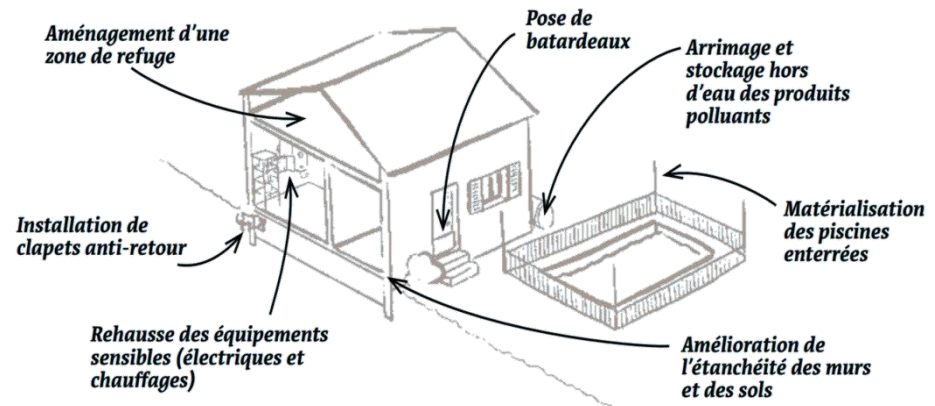
# ALABRI EN DRACENIE

FOCUS SUR UNE ACTION PHARE DU PAPI POUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

## 1. Diagnostic



## 2. Des travaux



# UN SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION INTÉGRÉE ATTRIBUÉE À CEREG : JUIL 2023 – SEPT 2025

## Programme traditionnel

- Programme de travaux, outil opérationnel
- D'un zonage pluvial = outil réglementaire

## Attendus spécifiques:

- La **cartographie des ruissellements** dans les zones urbaines et à urbaniser et leur amont;
- L'analyse du **potentiel de désimperméabilisation**;
- Le **dimensionnement du futur service pluvial** de l'agglomération;
- **Accompagnement des services d'urbanisme** dans l'intégration de la gestion des eaux de pluies





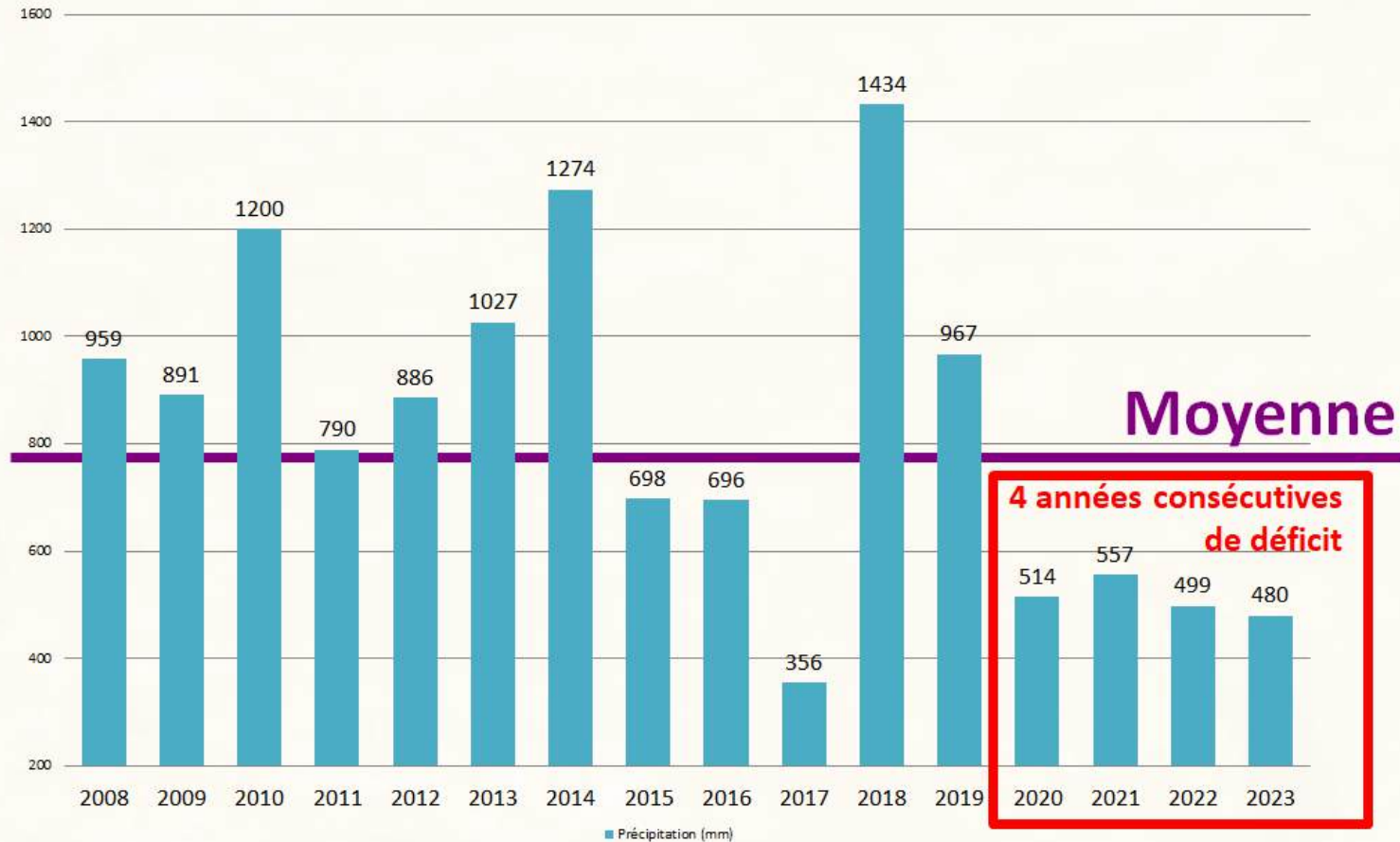
# DRACÉNIE : EAU - -

## > Raréfaction des ressources : 2021 2022 2023 2024

- 3,5 années de déficit hydrique : 500 mm/an au lieu de 800 mm/an...
- Manques d'eau : avéré Bargemon 2022; potentiel Draguignan 2024.

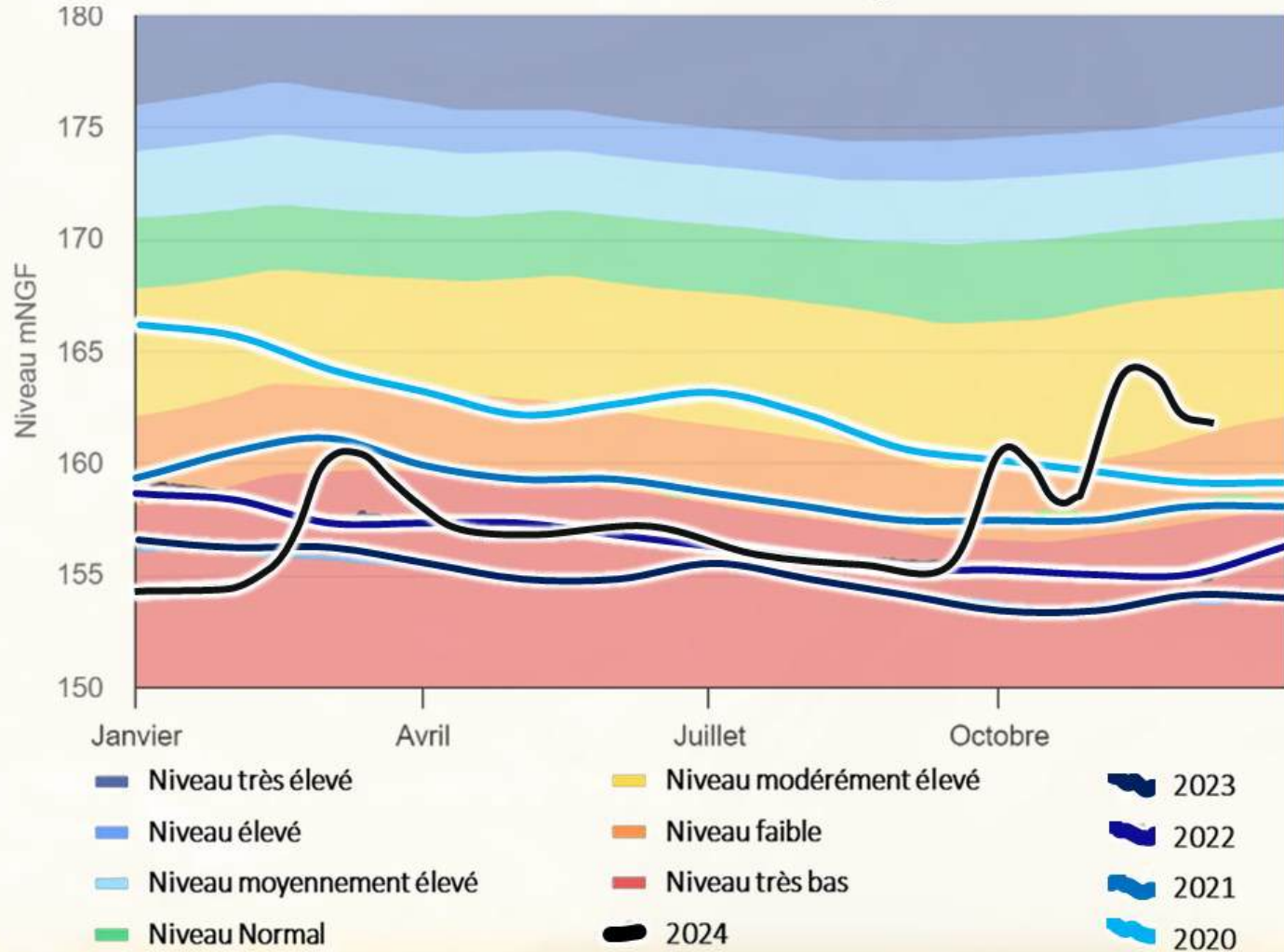


## Evolution des précipitations depuis 15 ans en dracénie



# DRACÉNIÉ : EAU - -

## Evolution du niveau du forage de Sainte-Barbe

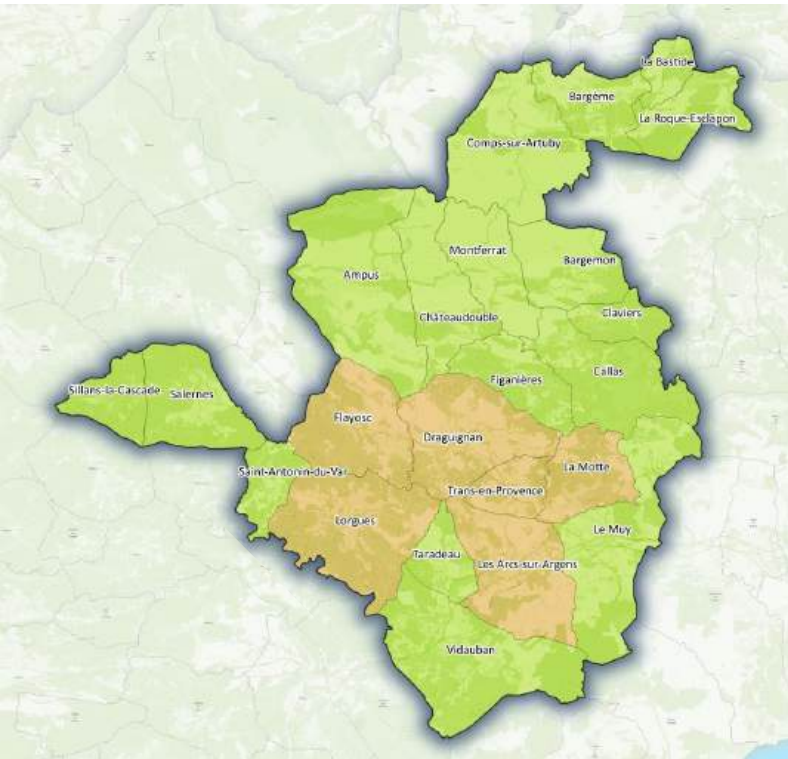


# RATIO ENTRE LES BESOINS ET LA RESSOURCE

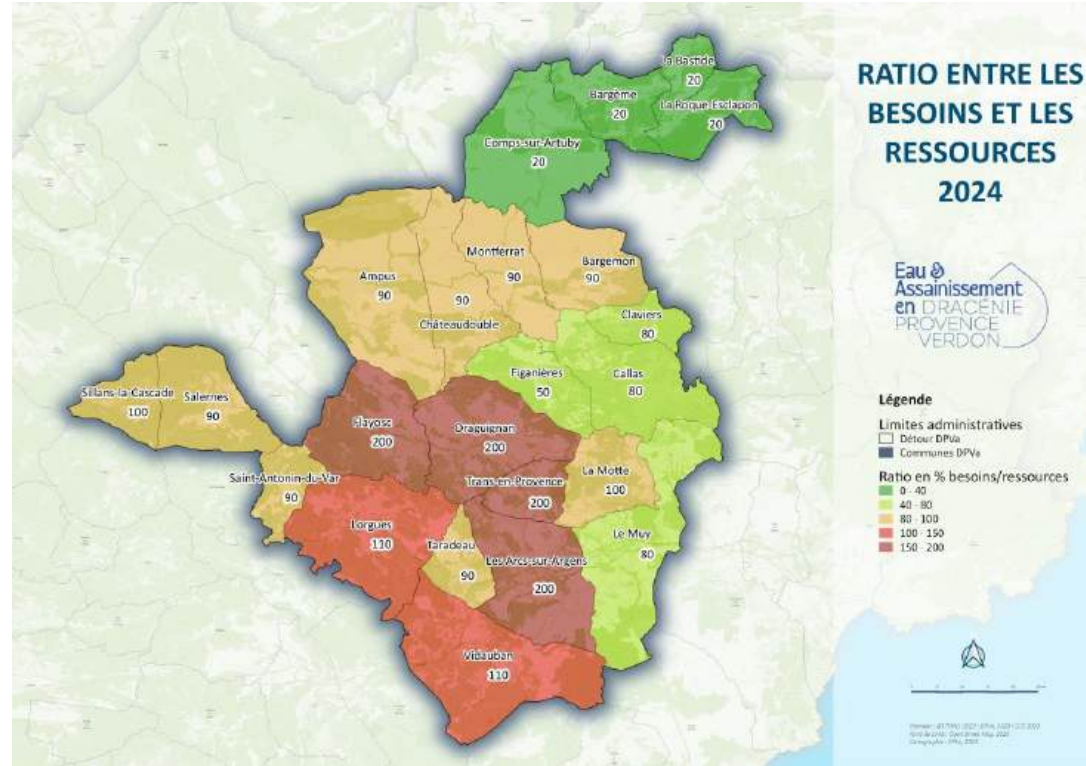
2019



février 2024



Aucune problématique de ressource en eau



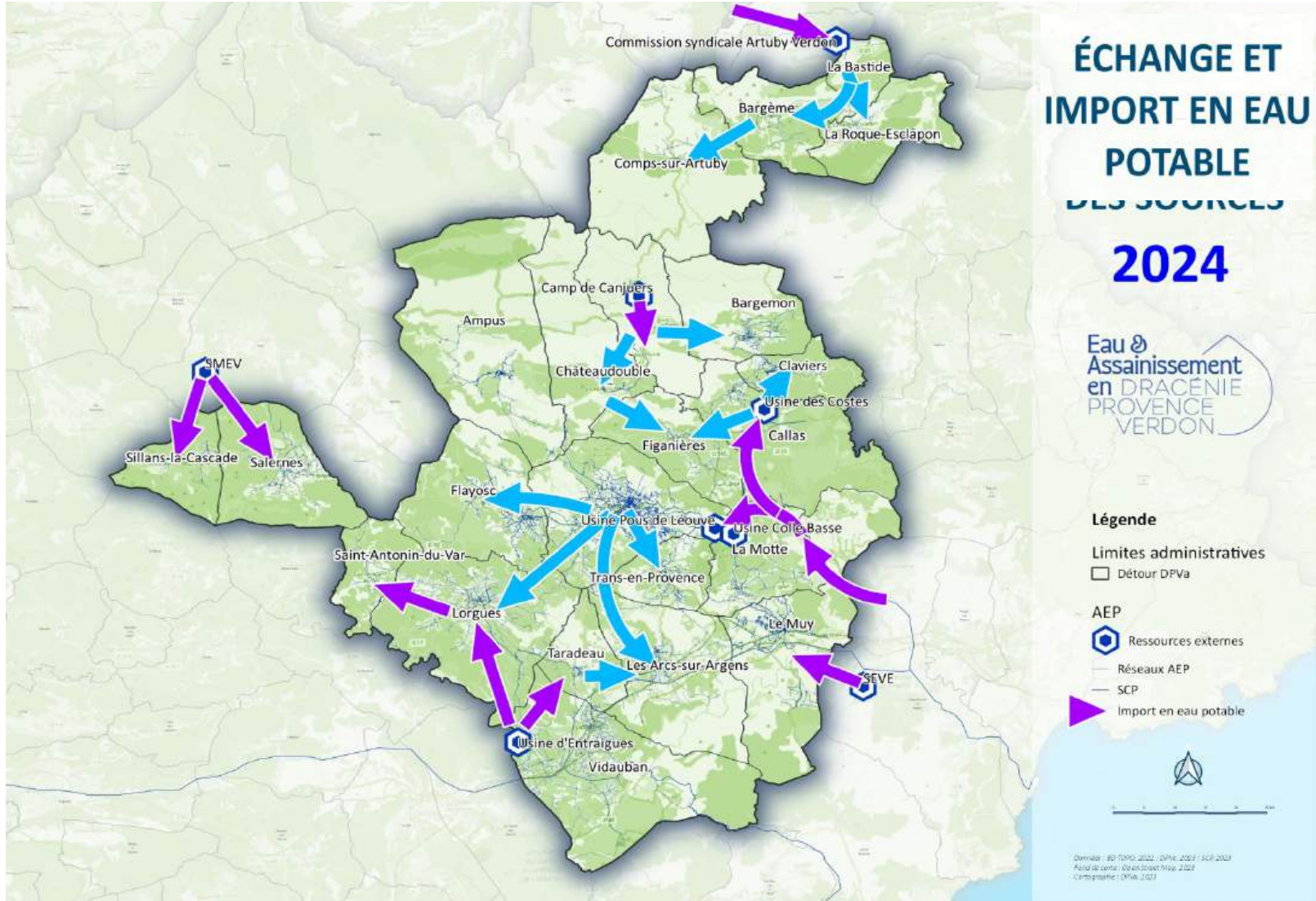
Certaines communes en déséquilibre  
Certaines ayant même 2 fois plus de besoin que de ressource en eau

---

# **ACTIONS MISES EN PLACE**

# TRAVAILLER ENSEMBLE

**Avec les autres communes de l'Agglomération mais également d'autres collectivités (étude VAR EAU 2050 Département & CEREMA) & surtout innover avec le SDIS et la DDTM. S'inspirer & aussi travailler avec nos voisins transfrontaliers**



16 La Marseillaise / mercredi 8 mai 2024

## ACTUALITÉ LOCALE

# La solidarité entre communes face aux pénuries d'eau

### VAR

La première phase du projet Var eau 2050 avance. Le conseil départemental mise sur la sobriété et la solidarité entre communes pour faire face aux épisodes de sécheresse rendant la ressource si précieuse.

Le président du Département du Var, Jean-Louis Masson (LR), l'avait promis il y a six mois lors du lancement des assises de l'eau : il faut trouver des solutions à court et long termes. Son engagement et celui de la collectivité se concrétisent avec les premiers diagnostics dressés par l'ambitieux projet « Var Eau 2050 ». « Nous avons remarqué qu'il y a de grosses différences par secteur », résume Christophe Barnabot, directeur de l'ingé-



Page 1 sur 1

Le Département attend aussi de la solidarité et de la compréhension de la part des usagers. PHOTO C.M.

# LIMITER VOIRE SUSPENDRE LA DÉLIVRANCE D'AUTORISATION D'URBANISME

L'article L. 111-11 du code de l'urbanisme :

« un permis de construire doit être refusé lorsque, d'une part, des travaux d'extension ou de renforcement de la capacité des réseaux publics sont nécessaires à la desserte de la construction projetée [...] »

Les articles L2225-1 et L2225-2 du code général des collectivités territoriales posent le principe d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours [...]

Elle est placée sous l'autorité du maire conformément à l'article L. 2213-32.

« Pour refuser les permis de construire, le maire de Fayence vise l'avis de la régie des eaux intercommunale du 7 décembre 2022 qui se prononce défavorablement sur le projet en cause, compte tenu de l'insuffisance des ressources en eau ».

Fonctionnement identique pour la commune de Trans en Provence.

## Sécheresse : peut-on refuser un permis de construire ?

Quand la ressource en eau vient à manquer, comment anticiper les risques ? Un refus de permis de construire, lié à la sécheresse, a été attaqué. La commune de Fayence s'est défendue.

Il y a pile un an, la décision avait défrayé la chronique. Après des mois de grave sécheresse sur son territoire, le Pays de Fayence prenait une décision inédite. Les maires de l'intercommunalité rurale décidaient de mettre un grand coup de frein sur les nouvelles constructions et annonçaient un gel des permis de construire. Ou un quasi-gel selon les communes.

Un an plus tard, le premier contentieux arrive devant une juridiction. Un promoteur conteste la décision de Fayence de refuser son projet : cinq logements sur une parcelle classée à urbaniser et dément desservie par le réseau public d'eau potable. En temps normal, un permis banal. Salet du dossier, le tribunal administratif de Toulon a écarté « un contentieux assez classique, le refus d'un permis de construire, mais [dont] les motifs de refus sont plus originaux ». Il s'agit de la question de la « disponibilité des ressources en eau », a souligné la rapporteure publique. Si la décision politique peut paraître légitime, quelle est sa base légale ? Voilà l'objet du débat.

**Le climat ou le droit**  
« Sur le plan climatique, on comprend l'enjeu, mais comment fonder une telle décision en droit ? La jurisprudence n'est pas encore fixée. » C'est donc par une approche vierge que le code de l'urbanisme a été abordé, et son article R111-2 qui concerne la sécurité et la salubrité publique. Dans son jugement rendu le 23 février, le tribunal a validé les arguments de la commune de Fayence. « Il ressort des pièces du dossier qu'une étanche portant sur les besoins en eau (...) met en évidence, en juillet 2021, une insuffisance des ressources en eau à très court terme, compte tenu de l'assèchement de deux forages et du faible niveau du troisième. » Le promoteur se trompe quand il estime que son permis a été refusé en dehors de « toute démonstration de caractère insalubre en eau ».

Enfin l'audience, il a été souligné que « des logements collectifs sont nécessairement augmenter les consommations en eau », alors que les besoins « ne sont déjà pas totalement couverts ».

**[Fortes] restrictions**  
Courant 2022, le pays de Fayence a vécu les restrictions d'eau les plus fortes jamais prononcées dans le



Après des mois de grave sécheresse sur son territoire, le Pays de Fayence prenait une décision inédite en mettant un grand coup de frein sur les nouvelles constructions il y a un an. (Photos doc ABI)

Var, jusqu'à une limitation de 100 litres d'eau par jour et par personne. Et l'interdiction totale de remplissage de piscine ou d'arrosage de jardins. L'avocate de la commune a rappelé que « l'eau était encore impropre à la consommation, il y a un mois, et qu'il y a donc un problème d'adéquation en eau ».

Un avis défavorable avait été rendu par la régie des eaux intercommunale sur ce permis de construire, « compte tenu de l'insuffisance des ressources en eau, de la dégradation de cette situation consécutive aux épisodes de sécheresse en 2022 et des risques à risquer, afin d'assurer la sécurité de la distribution ».

Représentant les intérêts du promoteur, M<sup>e</sup> Alexandre Zago s'est étonné de voir « un problème qui n'a pas été découvert en 2022, mais qui date depuis des années et en partie dû au mauvais entretien des réseaux ».

**Les autres permis ?**  
Ce que « la commune souvient local d'urbanisme (PLU), en classant la parcelle en secteur constructible ». Il serait nécessaire de réviser le PLU, suggère l'avocat, demandant que la question soit appréciée « à l'instant T ». Allant jusqu'à dire que « si ce n'est le robinet, de l'eau va couler ». Et prenait pour preuve que « des permis de construire sont défrayés, par exemple pour plusieurs villas ».

Depuis que la décision a été rendue, le cabinet d'avocat étudie l'option d'un recours à l'encontre du jugement de Toulon. En se demandant quels sont les permis de construire qui sont acceptés sur le territoire du Pays de Fayence. Et ceux qui ne le sont pas.

SONIA BONNIN  
sbonnin@varmatin.com



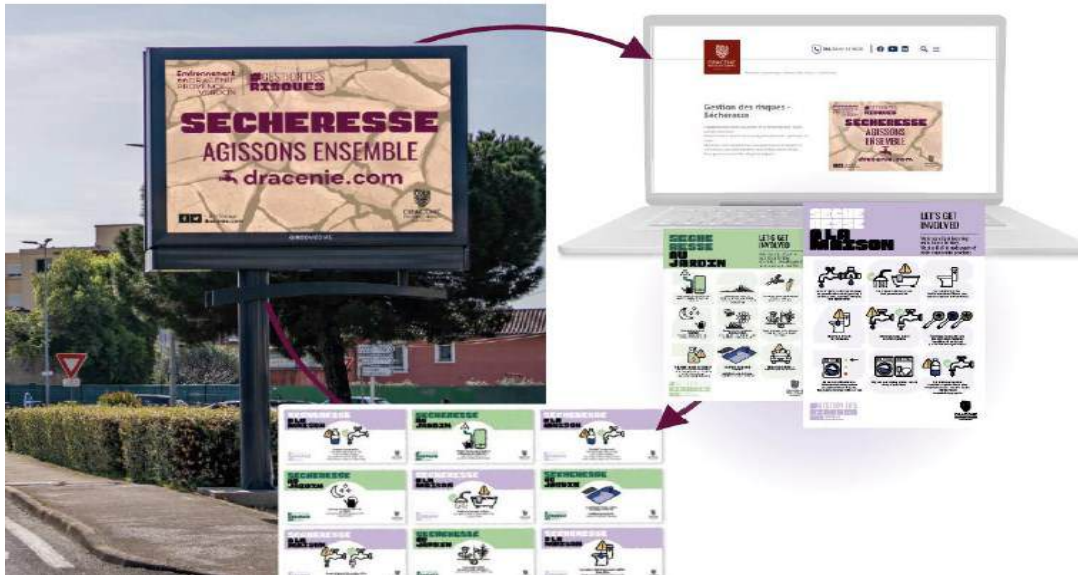
# ANTICIPATION & ACTIONS ÉTABLIES SUR LE TERRITOIRE

## 1) Anticipation

### 1.d) Informations de la population

#### Actions d'encouragement à la réduction des consommations

Création de supports  
Fiches pédagogiques pour les bons gestes à la maison et au jardin  
Affichage mobilier urbain  
Page dédiée site internet  
Insertion publicitaire Var-Matin  
Points presse + relations médias  
Diffusions des supports auprès de toutes les mairies  
Distribution sur les marchés et les commerçants  
Traduction des supports en anglais



2024 :

- \* courrier nominatif d'explication de la modification des tarifs,
- \* courrier spécifique de présentation de la tranche sobriété > 300 m<sup>3</sup>/j,
- \* courrier de collecte des coordonnées (mail, tel, date de naissance) pour information par sms en cas de crise et mise en place de la mensualisation,
- \* courrier de recensement des dialysés à domicile et de déclaration des personnes sensibles.

# ANTICIPATION & ACTIONS ÉTABLIES SUR LE TERRITOIRE



## 3) Mobilisation opérationnelle

### 3.b) Cartographie des usagers prioritaires ou sensibles



## Plan ORSEC

**Niveau 1 :** concernant les établissements et abonnés ne pouvant subir d'interruption de l'alimentation en eau potable, en raison des risques infectieux importants générés en cas de manque d'eau. **C'est le cas des établissements de santé (hôpitaux, cliniques, maternités, centre de dialyse) et les personnes dialysées à domicile.**

**Niveau 2 :** concernant les établissements accueillant des populations sensibles. **C'est le cas des établissements accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes enfants (crèches, garderies, écoles maternelles et primaires), des établissements pénitentiaires, des laboratoires d'analyse (notamment ceux devant assurer une continuité médicale).** L'information de cette catégorie d'abonnés et l'organisation de l'approvisionnement en eau de secours doivent être très rapides.

**Niveau 3 :** concernant les établissements ayant des activités pour lesquelles une alimentation en eau potable de qualité et/ou en quantité suffisante est nécessaire au maintien de leur activité et est potentiellement génératrice de risques sanitaires. **C'est le cas des établissements tels que les industries agro-alimentaires, les établissements agricoles où l'abreuvement des animaux est une nécessité, les industries et commerces « gros consommateurs » d'eau (>6 000 m<sup>3</sup> d'eau par an) et ceux pour lesquels l'alimentation par le réseau d'adduction public assure une fonction de sécurité (refroidissement de process etc) sans possibilité de substitution du fait des débits nécessaires par exemple..., ainsi que les métiers de bouche (boulangeries, boucheries...), la restauration, les établissements scolaires (collèges et lycées).** L'information de cette catégorie d'abonnés est indispensable et tous les moyens de secours de l'alimentation en eau potable doivent être mise en œuvre rapidement.

**Niveau 4 :** pour ces abonnés, les risques sanitaires et économiques existent mais ils sont considérés comme maîtrisables dans la mesure où l'information des populations concernées est effective et des dispositifs alternatifs d'alimentation en eau potable sont possibles et mis en place dans des délais restreints. **Ce niveau de priorité concerne la population générale ainsi que les installations agricoles qui peuvent compenser une rupture de l'alimentation en eau potable par la mise en œuvre de ressources de substitution.**

**Niveau 5 :** concernant les établissements et abonnés pour lesquels le risque sanitaire est faible et les enjeux économiques moindres, pour lesquels une alimentation en eau n'est pas indispensable à la poursuite de l'activité. **Ce niveau de priorité concerne les établissements communaux et publics dont l'utilisation d'eau n'est pas indispensable (salles des fêtes, salles de sports, salles polyvalentes...) et les activités professionnelles (hors métiers de bouche) telles que les services ou les métiers du bâtiment.**



Pas de cartographies des dialysés à domicile et des personnes sensibles

# NOUVEAUX RÉCITS & QUELQUES MARQUEURS FORTS PASSÉS ET À VENIR



Environnement en DRACÉNIE PROVENCE VERDON | #GESTION DES RISQUES

## SECHERESSE

Ne vous fiez pas aux apparences

dracenie.com

+ d'infos sur dracenie.com

LE DÉPARTEMENT LE VAR | PRÉFET DU VAR

### INVITATION

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE VAR EAU 2050

## PARLONS EAU

WEEK-END 9 - 10 FÉVRIER

CINÉ DÉBAT  
EXPOSITION  
STANDS  
ATELIER  
CONFÉRENCE  
CONCERT

CLIMAT AIR ÉNERGIE

### l'eau

Un défi pour la Dracénie ?

Conférence Emma Haziza  
Spécialiste du changement climatique

1<sup>er</sup> mars 2022 à 14h

Pôle Culturel Chabran - Auditorium Draguignan

Sur réservation au 04 83 08 30 30 de 14h à 17h  
ou en live sur facebook @sgglo dracénoise



Les actions déjà entreprises ont permis en 2023 une baisse de 9% des prélèvements d'eau soit 800 000 m<sup>3</sup>

Pour éviter les pénuries d'eaux à l'été 2024, poursuivons nos efforts de sobriété...

Environnement en DRACÉNIE PROVENCE VERDON | #GESTION DES RISQUES

---

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**



**Alain CAYMARIS**

**Maire de Trans-en-Provence,**

**Vice-Président Risques majeurs,**

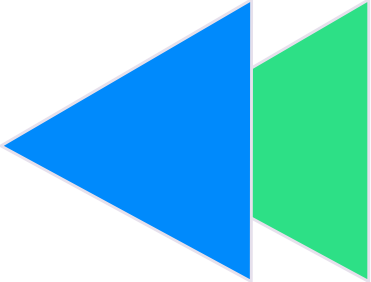
**Prévention des inondations et eaux  
pluviales, Milieux aquatiques**





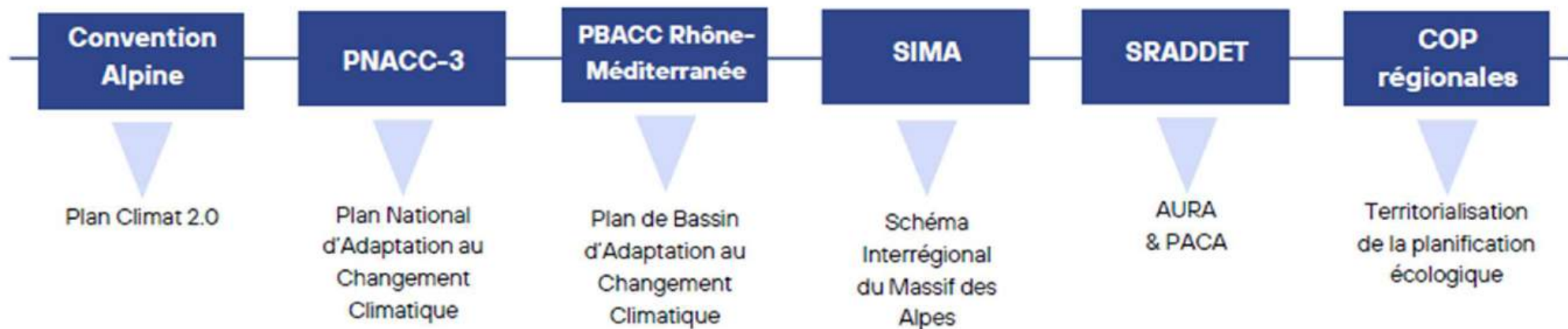
# Philippe MATHERON

**Commissaire à l'aménagement, au  
développement et à la protection du  
massif des Alpes**



# Plan stratégique d'Adaptation au Changement Climatique du Massif des Alpes

Elaboration du PACC Alpin à partir des documents et démarches en vigueur :



# Le Plan du futur PACC du Massif des Alpes

## I. Gouvernance

1. Objectivation et pédagogie, des préalables à l'adaptation
2. Prise en compte de la jeunesse et des usagers, comme objet et sujet des politiques publiques
3. Coopérations villes-vallées-montagnes: portage à la bonne échelle, interactions supra-communales, dynamiques d'animations d'acteurs
4. Mieux intégrer les risques et l'incertitude : prévention et culture du risque pour accompagner l'aide à la décision et limiter les impacts, travail sur les imaginaires.

## II Un partage et une exploitation économes des ressources clés pour réussir les transitions

Introduction : le droit de la nature et la capacité de charge

1. Améliorer la connaissance du réseau hydrologique à l'échelle alpine et le suivi de son évolution pour anticiper les risques et concilier les usages de l'eau (hydroélectricité, habitat, tourisme, agriculture, etc.)
2. Structurer une armature territoriale équilibrée sobre en ressources (dont le foncier)
  - Mieux équilibrer habitat permanent et habitat touristique
  - Articuler le déploiement des énergies renouvelables et les enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et de l'agriculture/sylviculture
  - Réindustrialisation
  - Gestion des friches
  - Évolution des mobilités alpines du quotidien et touristiques (dont le sujet des mobilités décarbonées)
3. Complémentarités et médiation entre pratiques/activités en montagne (cf. activités de pleine nature + agriculture + sylviculture)



# Le Plan du futur PACCC du Massif des Alpes

## III. Une nouvelle (bio)diversité économique alpine

Introduction : la (bio)diversité économique ?


1 : De la diversification touristique à la diversification économique des Alpes

- Le tourisme une composante essentielle d'attractivité et de ressources des vallées et territoires alpins...
- ...mais qui ne peut être la seule composante d'équilibre des écosystèmes alpins

2 : Les relais du développement économique pour «vivre et travailler à l'année » en montagne :

- Conforter les secteurs traditionnelles (agriculture, sylviculture, artisanat, PME et leaders économiques)
- Assurer les conditions d'une économie résidentielle diversifiée et pérenne
- Réindustrialisation « verte et technologique » des vallées
- Accompagnement à l'évolution des compétences pour faciliter la pluriactivité des travailleurs et l'agilité des territoires

3 : Vers une solidarité financière territoriale ?

Cocktail déjeunatoire  
 Déambulatoire

# Merci pour votre participation et contribution !



Lien vers le site de la démarche : <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur>

En partenariat avec la

